



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2018

L'an deux mil dix- huit, le trente mars, à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Martine SOREL, Maire

•Personnes présentes :

MM. Martine SOREL, Maire, Philippe BOUILLETTE, Jean-Jacques SCHREIBER Adjoints, Sylvie LEFRANCOIS, Marie-Thérèse HERBINIER, Guy FOURNIER, Jean-Joël GIL, Stéphane FRANCON

•Personnes excusées : Brice GRELLIER, Céline ASBROUCQ, Jean SUZÉ

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse HERBINIER

Délibération 2018-08 Affectation de résultat

Le Compte Administratif ayant été approuvé, Monsieur Philippe BOUILLETTE, Adjoint au Maire aux finances propose d'affecter le résultat comme suit :

Solde d'exécution d'investissement reporté 001	38 173.76 €
Excédent de fonctionnement 1068	38 173.76 €

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'affecter la somme de 38 173.76 euros au comptes 001 Solde d'exécution d'investissement reporté et la somme de 38 173.76 euros au compte excédent de fonctionnement 1068.

Délibération 2018-09 Vote des taux d'imposition des taxes locales pour 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents, compte tenu de la situation financière de la commune propose d'augmenter les taux des taxes habitation, foncière bâti, et foncière non bâti pour l'année 2018 de 2% soit

Taxe habitation	14.77%
Taxe foncière bâti	14.97%
Taxe foncière non bâti	65.44%

Délibération 2018-10 approbation du budget primitif 2018

Monsieur Philippe BOUILLETTE, Adjoint au Maire aux finances, fait lecture du Budget Primitif de la commune.

<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	594 093.76 €
Recettes	594 093.76 €
<u>Investissement</u>	
Dépenses	308 130.48 €
Recettes	308 130.48 €
<u>Total du Budget</u>	902 224.24 €

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité le BP 2018 de la commune avec report de l'excédent antérieur de fonctionnement de 240 571.76 euros au compte 002 Excédent antérieur reporté,

Délibération 2018-11 renouvellement bail prairie

Le Maire fait part au Conseil Municipal que le bail prairie « Voiries et Vignes » arrive à expiration au 31 mars 2018 et qu'il pourrait être renouvelé, après quelques modifications en accord avec le nouveau locataire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte de renouveler le bail au nom de Monsieur Benoit HOUARD pour une durée de neuf années à compter du 1^{er} avril 2018 pour se terminer le 31 mars 2027 pour les parcelles « Voiries et Vignes » comprenant les parcelles B1643, B1645, B1647, B1648 d'une contenance de 3 hectares 43 ares et 49 centiares.

Délibération 2018-12 Demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil de solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) catégorie 4 réhabilitation bâtiments communaux en logement locatif.

Le Conseil autorise Madame le Maire à solliciter la DETR pour la réhabilitation d'un logement communal en logement locatif.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération 2018-13 Taxe d'Aménagement

Madame le Maire rappelle qu'en 2014 le Conseil avait pris une délibération pour maintenir la taxe d'aménagement au taux de 5% , le Conseil décide de nouveau de maintenir ce taux à 5%.

Questions diverses

Il n'y a pas de question diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.